**ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE**

En application des mesures générales nécessaires pour faire face à l’épidémie de Covid-19

dans le cadre de l’état d’urgence sanitaire.

**Je soussigné(e),**

**Mme/M. :**

**Né(e) le :**

**À :**

**Demeurant :**

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé en application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire[[1]](#footnote-1) :

**[ ]** Déplacements entre le domicile et le lieu d’exercice de l’activité professionnelle[[2]](#footnote-2) ou un établissement d’enseignement ou de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés, déplacements pour un concours ou un examen.

**[ ]** Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, des achats de première nécessité[[3]](#footnote-3) dans des établissements dont les activités demeurent autorisées, le retrait de commande et les livraisons à domicile.

**[ ]** Consultations, examens et soins ne pouvant être ni assurés à distance ni différés et l’achat de médicaments.

**[ ]** Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants.

**[ ]** Déplacement des personnes en situation de handicap et leur accompagnant.

**[ ]** Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.

**[ ]** Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public

**[ ]** Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative

**[ ]** Déplacement pour chercher les enfants à l’école et à l’occasion de leurs activités périscolaires

Fait à :

Le : à :

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

1. Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions. [↑](#footnote-ref-1)
2. À utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur. [↑](#footnote-ref-2)
3. Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces. [↑](#footnote-ref-3)